

Je soussigné ay le l'arduy bas écrit, affirmé au
pierre Viquier garsan de macedin de
vedvines pour de l'utrac la demeurant
des Contreurs que Jay acquise de magedin
Viquier destienne d'auhier et d'auhier
al'house de l'ant et d'auhier de l'auhier
pour l'annuaire presenté s'élève au prix
de 17th 100 et devra payer laille et blante
et m'ont le m'ont qui l'ont et par d'auhier
me paye tout s'élève d'auhier
Je luy paye vingt sols, ainsi l'ont
destienne d'auhier que quatre l'ont dix
sols que l'ont me paye a la fin
prochain fait a l'auhier le 20 avril 1758

C. V. V. V.